

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER**

**Séance publique du 20 OCTOBRE 2023 à 08h30**

Date de convocation : 13 octobre 2023

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_194</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>73</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>73</b>
Pour :	73
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : BOUISSET Cyrielle**

**PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAURAN Jean-Paul ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; NAVARRO Anaïs ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BESTUE Brigitte ; BORSNAK Philippe ; BOUTIE Catherine ; CHING Monique ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GIARDINA Vincenzo ; MAILLARD Sylvain ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PINET Marie-Christine ; PY Michel ; RENAULT Régine ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali**

**EXCUSES : BASTIE Yves ; BESSE Jean-Baptiste ; DARAUD Jean-François ; PAVAN Gaëlle**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAIRO Jacques ; PECH Olivier ; THIVENT Viviane**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : BESTUE Brigitte (à partir de l'élection du 9° vice-Président) ; BORSNAK Philippe (à partir de l'élection du 8° vice-Président) ; BOUTIE Catherine (à partir de l'élection du 11° vice-Président) ; CHING Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; FABRE Alain (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; FAGES Gilles (à partir de l'élection du 10° vice-Président) ; GIARDINA Vincenzo (à partir de la délibération C2023\_192) ; MAILLARD Sylvain (jusqu'à l'élection du 8° vice-Président et à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONIE Jean-Marie (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; PINET Marie-Christine (à partir de l'élection du 4° vice-Président) ; PY Michel Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; RENAULT Régine (à partir de la délibération C2023\_194) ; SAINTE-CLUQUE Nicolas (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; TIXIER Sandrine (jusqu'à l'élection du 9° vice-Président) ; VERGNES Magali (à partir de l'élection du 9° vice-Président)**

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023**

**Vu** le procès-verbal, communiqué aux conseillers, qui atteste des conditions de déroulement de la séance du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023 et des délibérations adoptées,

**A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023.

Pièce jointe à la délibération :

Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en**  
**Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
**Bertrand MALQUIER,**



**Maire de Narbonne**  
**Président du Grand Narbonne,**  
**Communauté d'Agglomération**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*